



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Arrêt total des activités d'Air France sur la plateforme d'Orly

Question écrite n° 13185

Texte de la question

M. Christian Girard alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur l'annonce par la compagnie Air France, le 18 octobre 2023, de l'arrêt total de ses opérations aériennes en marque propre sur la plate-forme aéroportuaire d'Orly à l'horizon 2026. Au-delà de la disparition de 80 années de destin partagé entre Air France et le site Orly, cette décision risque d'entraîner des conséquences multiples et dramatiques sur l'économie, l'environnement et les conditions de travail, pouvant même engendrer un potentiel monopole des compagnies *low-cost* à Orly. Le transfert des activités vers le site de Roissy Charles-de-Gaulle constitue également une menace pour les travailleurs, avec des trajets démultipliés et des risques psycho-sociaux accrus. Par ailleurs, les liaisons aériennes jouent un rôle crucial dans la compétitivité des régions, offrant une flexibilité inégalée par rapport aux liaisons ferroviaires qui ne peuvent répondre seules à la demande croissante de mobilité. Bien que les coûts initiaux et de maintenance du transport ferroviaire soient élevés, les récentes avancées vers la neutralité carbone dans l'aviation suggèrent que ce mode de transport bénéficiera de ses avantages environnementaux et opérationnels. Dans ce contexte, la décision d'Air France de cesser ses opérations à Orly semble d'autant plus difficile à comprendre. Mais cette décision entraînerait également des conséquences économiques qui toucheront des régions entières, avec des pertes de mobilité pour les entreprises, alors même que des doutes persistent quand à la rentabilité de ce transfert. Au regard de toutes ces conséquences néfastes qu'une telle décision entraînerait ainsi que de la profonde inquiétude qui saisit les salariés, clients, riverains et élus locaux, il lui demande quelle intervention il envisage pour faire perdurer les opérations aériennes en marque propre d'Air France sur la plateforme aéroportuaire d'Orly après 2026.

Données clés

Auteur : [M. Christian Girard](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13185

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 novembre 2023](#), page 10445

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)